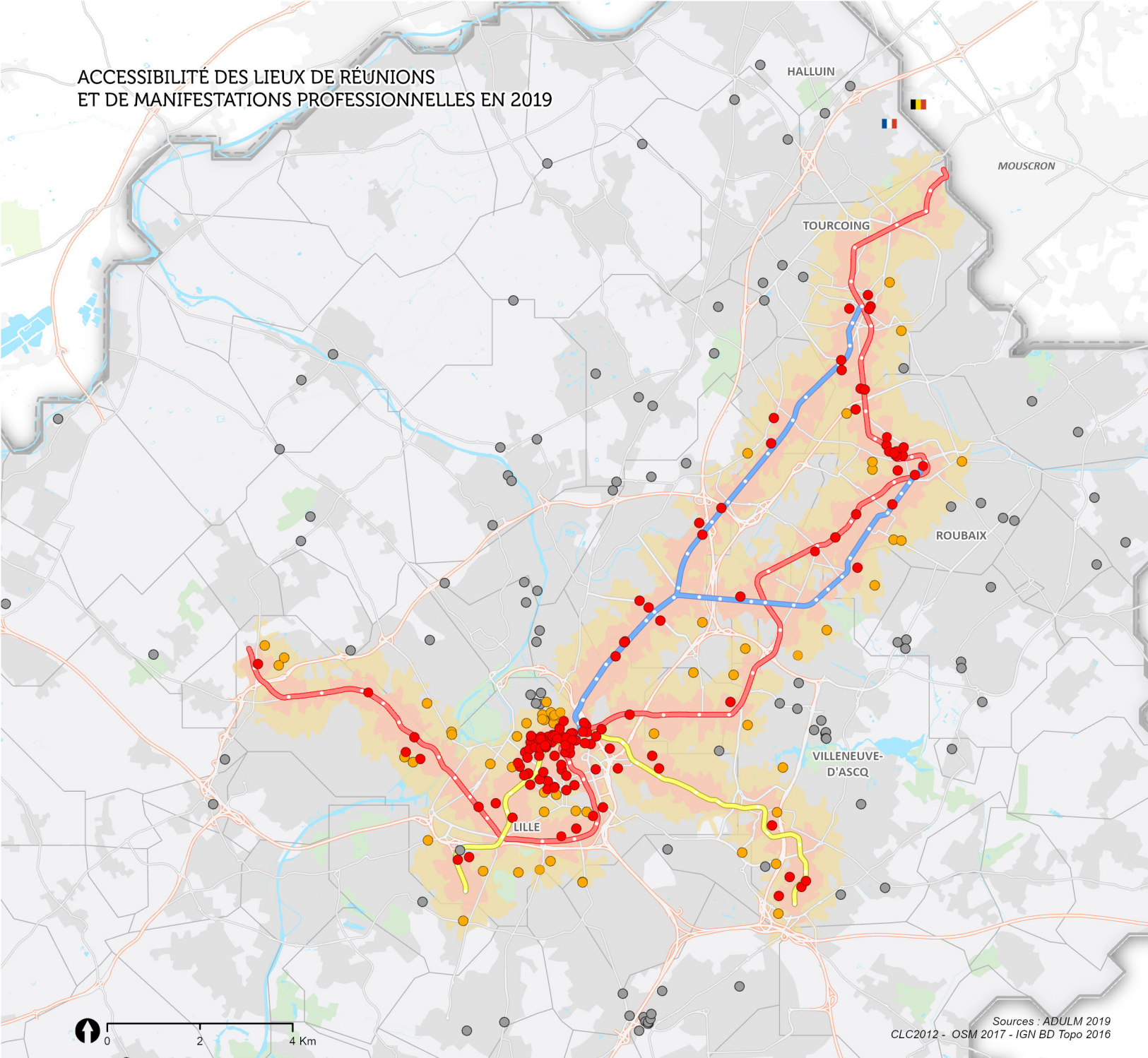


ACCESSIBILITÉ DES LIEUX DE RÉUNIONS ET DE MANIFESTATIONS PROFESSIONNELLES EN 2019



Distance parcourue à partir des stations de transports en commun structurants (tramway et métro)

- Marche - 10 minutes
- Marche - 20 minutes

Accessibilité des lieux

- à moins de 10 minutes à pied
- Entre 10 et 20 minutes à pied
- Au-delà de 20 minutes à pied

- Frontière France/Belgique
- Métropole européenne de Lille (MEL)
- Limite communale
- Tramway
- Métro (ligne 1)
- Métro (ligne 2)